

Séance du Conseil communal de Château-d'Oex du 18 juin 2026

Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis numéro 16/2026 :

Demande de crédit et approbation du projet : Réfection du sentier du bord de la Sarine, entre le Pont Turrian et la cascade du Ramaclez, à la suite des intempéries de l'automne 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le lundi 1^{er} juin 2026 à 20h30 à la salle du Conseil communal. Elle était composée de MM. Fred-Paulin Gétaz (en remplacement de Michel Berdoz), Nicolas Clément, Jérôme Mottier, Nicolas Mottier et de la soussignée, présidente et rapporteuse.

La Municipalité était représentée par Madame Nicole Schnegg, Municipale. Monsieur Cédric Morier, chef du Service des travaux, constructions et urbanisme était également présent.

La présidente ouvre la séance en donnant la parole à Madame Schnegg et Monsieur Morier pour la présentation du préavis. Une première présentation devant le Conseil communal avait déjà eu lieu le 27 mars 2025, faisant suite aux intempéries de l'automne 2023.

Pour rappel, le secteur concerné fait partie d'une zone alluviale d'importance nationale, même si au fil des ans de moins en moins d'alluvions sont charriés à cet endroit et que les zones de boisement ont pratiquement pris le dessus. La Sarine, canalisée depuis Gsteig jusqu'à l'entrée des gorges du Vanel, creuse de plus en plus son sillon et érode les berges. Peu à peu, la zone alluviale est en train de mourir, malgré les apports de quelques gros affluents provenant de Lauenen, du Turbach et du Chalberhöni.

Pour arriver au préavis de ce jour, de très nombreuses démarches administratives ont été nécessaires – consultation des propriétaires (avec discussions, négociations et recherche de terrains d'entente, y compris rachat d'un bout de forêt), réunions de la Commission paritaire, multiples échanges avec les services cantonaux, jusqu'à l'examen préalable auprès de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes). Le dossier a été envoyée à cette dernière à la fin du printemps 2025, avec un retour, heureusement positif, en... décembre 2025 en faveur de la reconstruction du chemin et de la passerelle du Ramaclez. Le dossier d'enquête «SENTIERS PUBLIQUES PONT-TURRIAN-CASCADE DU RAMACLÉ» comprend au total 14 pièces, dont 2 rapports, et les plans du géomètre. L'exercice a été mis à profit pour mettre à jour les servitudes (certaines se chevauchant, d'autres n'étant plus d'actualité).

L'enquête publique effectuée du 13 mars au 12 avril de cette année n'a suscité ni remarque, ni opposition. Si le préavis est accepté, le dossier pourra être transmis pour approbation au DCIRH (Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines), pour terminer la procédure qui s'applique en cas de servitudes publiques, assimilée à une enquête de type «route». Toutefois, le Conseil communal devra pour cela approuver le projet tel que mis à l'enquête.

Concernant le crédit de CHF 179'000.00 pour couvrir le coût des travaux, une demande a été transmise à PERET, qui passera en Commission «tourisme» le 18 juin et en comité le 24 juin, pour un soutien attendu d'environ 50 % (à confirmer). Autre nouvelle réjouissante : si le permis est délivré à temps par le Département, la construction de la partie de sentier sur pilotis dans le secteur de «la Grosse Pierre» pourrait être réalisée cet automne par des apprentis bûcherons du Canton avec du bois fourni par le GFPE.

Quelques informations sur les travaux

- Pour conserver la passerelle du Ramaclez, le sentier est déplacé sur les hauts et quelques marches devront être construites pour la descente. La passerelle sera reconstruite à l'identique et les culées seront protégées pour éviter des affouillements sous les culées.
- Dans le secteur de la Grosse Pierre, le sentier remonte sur le plateau pré-existant, et nécessite la construction d'une passerelle à flan de coteau et la création de 2 lacets pour garder une accessibilité facile (pente max. 18 %, comme celle qu'on trouve déjà aux Ouges)
- La berge du secteur Les Ouges (qui est une zone tampon et non pas une zone alluviale) fera l'objet d'un talutage léger avec plantation de saules. Le sentier se rapprochera un peu plus de la berge par rapport au cheminement actuel.

Les membres de la Commission constatent l'important travail et l'énergie qu'a nécessité ce dossier, confronté qu'il était aux lenteurs et complexités administratives. Les négociations et la persévérance ont porté leurs fruits pour le maintien d'un chemin accessible en bord de Sarine, qui réjouira tant les hôtes que la population locale. Les subventions à venir et les travaux à réaliser par des apprentis permettront d'alléger les coûts pour la Commune. C'est donc à l'unanimité que la Commission vous recommande d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la Commission
Yvonne Wespi, rapporteuse